



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 116157

## Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'envoi des forces françaises au Liban. Alors que les troupes israéliennes se sont retirées du Liban depuis plusieurs semaines, la population locale attend toujours l'aide des forces extérieures. La France, qui a toujours entretenu des liens étroits avec le Liban, a donc décidé d'envoyer un contingent afin d'apporter un soutien logistique ainsi que pour aider les populations largement éprouvées par les multiples bombardements. Cependant, dans un article récent d'un journal régional, le général Jean-Louis Georgelin, chef d'état-major des armées, a déclaré que le deuxième bataillon français serait très probablement envoyé au Liban avant Noël. Un tel retard dans l'envoi des troupes ne peut qu'handicaper les populations victimes des derniers événements du pays. En conséquence, il désire connaître les raisons de cette arrivée tardive et les actions qui seront entreprises par le bataillon prévu.

## Texte de la réponse

Dans le cadre du mandat donné à la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL renforcée) par le Conseil de sécurité de l'organisation des Nations unies (résolution 1701 du 11 août 2006), les militaires français déployés dans ce pays se sont vu confier deux missions principales : contrôler la zone sous responsabilité française et armer une force de réaction rapide au profit de l'ensemble de la FINUL. Les opérations de contrôle consistent à effectuer une surveillance soutenue de la zone de responsabilité confiée à la France par des patrouilles quotidiennes conduites par deux compagnies d'infanterie mécanisée. Stationnée à Dayr Kifa et constituée notamment à partir d'un escadron de chars Leclerc, la force de réaction rapide peut intervenir, avec tout ou partie de ses moyens, sur l'ensemble de la zone d'opération de la FINUL. La résolution 1701 prévoyait de faire passer les effectifs de la FINUL de 2 000 à 15 000 militaires, tandis que l'armée libanaise déploierait 15 000 soldats au Liban-Sud. Or, la superficie de la zone d'action de la FINUL, comprise entre le fleuve Litani et la « Ligne bleue » (frontière tracée par l'Organisation des Nations unies en 2000 afin de confirmer le retrait israélien du Sud-Liban), équivaut à celle d'un demi-département français et compte environ 100 000 habitants. Le déploiement d'une force aussi importante s'avérant délicat sur une zone de cette superficie, le commandant de la FINUL a finalement évalué son besoin à 12 500 militaires. La France a donc ajusté sa participation à 1 650 militaires au lieu des 2 000 prévus initialement avec un seul groupement tactique interarmes (GTIA), lequel assure les deux missions confiées à la FINUL (contrôle de zone et force de réaction rapide). Le dispositif français a été réarticulé pour mieux répondre aux besoins de la FINUL. Ainsi, les capacités de commandement ont été renforcées et une section de reconnaissance régimentaire a été projetée. En marge de ces missions, les troupes françaises apportent leur soutien aux populations locales (assistance médicale menée par les compagnies PROTERRE stationnées à Naqourah) et conduisent des actions civilo-militaires dans la zone de responsabilité confiée à la France (notamment des opérations de déminage et de dépollution).

## Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116157

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 458

**Réponse publiée le :** 6 mars 2007, page 2394